

COMMUNIQUE DE PRESSE

27 février 2018

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2018, Karine DESROSES et Renaud MUSELIER signent un partenariat en co-garantie au bénéfice des exploitants agricoles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis de nombreuses années, la SIAGI met en place avec les régions de France différents dispositifs permettant de mieux couvrir le risque de crédit de la banque et de favoriser ainsi l'accès au crédit des exploitants agricoles.

Le Fonds de Garantie signé ce mardi 27 février par Karine DESROSES, Présidente de la SIAGI, et Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour objectifs de :

- sécuriser les financements des investissements et des cycles d'exploitation à un coût optimisé et en limitant le recours à la caution personnelle de l'exploitant agricole,
- accompagner la transmission des exploitations dans le cadre familial et hors cadre familial, et la diversification des activités
- contribuer à soutenir le développement économique du territoire.

Il est doté de 6 millions d'euros par la Région, avec un cofinancement du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

La SIAGI et la Région couvriront chacune 30% du risque de crédit pour des opérations de 15 000 € à 600 000 €.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner 300 projets en 3 ans.

La SIAGI intervient ainsi auprès de nombreuses filières : Viticulture, Agriculture biologique, Producteurs de lait, Fruits et Légumes, Méthanisation, Filières animales, Forêt/Bois, Cultures, Céréales, ...

« L'augmentation de la taille des exploitations, des apports financiers souvent limités pour des investissements souvent lourds, la faiblesse des marges, les aléas climatiques et sanitaires sont autant de facteurs expliquant aujourd'hui le fort besoin de sécurisation du financement des investissements et du cycle d'exploitation. »



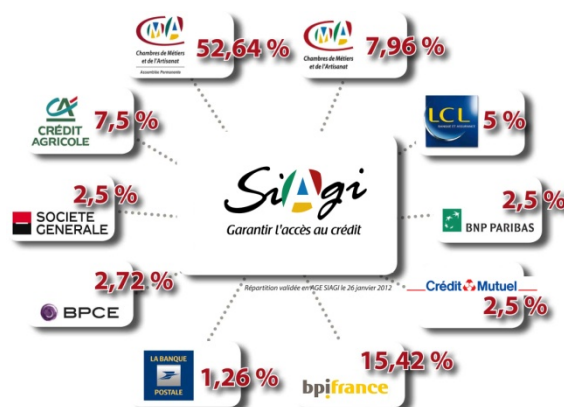
Le Fonds de Garantie Provence-Alpes-Côte d'Azur est le 4ème fonds dédié à l'agriculture que la SIAGI pilote en partenariat avec les Régions.

En savoir plus sur la SIAGI

Société de caution mutuelle, créée en 1966, spécialisée dans la garantie de bonne fin des crédits aux entreprises.

Chiffres clé 2017 :

- 786 M€ de crédits distribués
- 4 192 entreprises garanties
- 52 % transmission/reprise,
- 39 % croissance/développement,
- 9 % création
- 250 activités garanties
- 26 antennes et directions régionales



FOCUS AGRICULTURE 2017

L'Agriculture représente **14% de l'activité** de la SIAGI (8% en 2016).
880 exploitations agricoles ont été garanties à hauteur de **110 millions d'euros**.
28% des contrats mis en place en agriculture concernent des **Jeunes Agriculteurs**.

Contact presse SIAGI

Anne MOREAU
 2, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS
 01 48 74 57 92 – 06 89 63 23 11
 amoreau@siagi.fr